

# **Parcours des Etudes**

## **Préambule**

Les conservatoires classés proposent, dans un cadre défini par le Schéma National d'Orientation Pédagogique, un enseignement initial à l'art et à sa pratique, visant principalement l'épanouissement et l'accomplissement personnel des élèves. Ils contribuent en cela au droit de chacun d'accéder tout au long de sa vie à l'enseignement et l'éducation artistiques.

Lieux d'apprentissage de l'art et par l'art, ils ont vocation, au titre de cette mission de service public, d'assurer un rôle de sensibilisation, d'orientation et de conseil, en éclairant les élèves sur les compétences transversales que la pratique artistique permet de développer, et sur la manière dont celles-ci peuvent contribuer à leur développement individuel.

Par le développement de l'engagement collectif, le conservatoire contribue à la socialisation par l'art. Il agit dans la lutte contre toute forme de discrimination et met un projet d'accueil inclusif pour les personnes en situation de handicap.

Pour faciliter l'accès du plus grand nombre à leur offre, ils déterminent une tarification sociale.

Dans le contexte riche et complexe où évolue le spectacle vivant, l'enjeu d'une pratique artistique exigeante nécessite l'acquisition de repères critiques forts, l'éducation du regard et de l'écoute, afin de prévenir les risques de dérive réduisant l'art à un objet marchand et sa pratique à des habitudes de consommation passive.

Bien au-delà d'acquisition des techniques, dans les parcours d'apprentissage il s'agit :

- d'encourager l'ouverture d'esprit, la curiosité, la découverte et la diversité des approches tout en préservant la spécialisation que nécessite la formation à la pratique d'une discipline ;
- d'inscrire dans la durée l'acquisition des compétences ;
- de concilier les démarches de création et d'appropriation du patrimoine ;
- de tracer un chemin dans la réalité multiple de la vie artistique d'aujourd'hui ;
- de favoriser les liens entre les arts.

Le parcours des études réfléchi et mis en œuvre au Conservatoire du Grand Cahors par l'ensemble des professeurs, en accord avec la Direction, répond aux objectifs et exigences pédagogiques et artistiques recommandés dans le SNOP.

Cet enseignement artistique spécialisé dispensé au conservatoire en musique et art dramatique s'inscrit dans la régularité et le temps long nécessaire aux apprentissages consolidés.

Ainsi, il est important de souligner que la finalité de l'apprentissage est de jouer dans des situations diverses, pour des publics différents, en individuel et surtout en collectif, et que les cours ne sont que des outils ou moyens de parvenir à ces différents objectifs.

L'apprenti musicien ou comédien doit avoir une démarche active, être en capacité de proposer des projets et devenir acteur à part entière de la vie artistique.

Cela implique de sa part, et de la part de sa famille, d'être disponible et mobile, et de prendre conscience qu'il s'agit également d'un investissement en termes de temps et de travail personnel. Il est également entendu que dès que possible le musicien ou le comédien travaille avec le matériel nécessaire et adapté (instrument, méthode, partition, livre, pupitre, métronome...) à ses apprentissages.

Chaque élève s'inscrit dans un parcours d'études décrit ci-après et s'engage à en respecter le contenu des apprentissages et les principes d'évaluations.

Le parcours des études est un document cadre à l'intérieur duquel les dispositifs pédagogiques proposés doivent répondre. Ces dispositifs peuvent évoluer d'année en année et être différents en fonction des disciplines, des spécialités et des esthétiques, tout comme ce document qui s'adaptera, si besoin, au contenu du futur projet d'établissement, mais également en fonction du résultat des concertations pédagogiques régulièrement portées par l'équipe des artistes enseignants.

# Parcours des Etudes d'Art dramatique

## Déroulement des études

3 parcours sont préconisés dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique : l'éveil et l'initiation, le parcours découverte et le parcours études.

### Parcours d'éveil et d'initiation

Ce parcours est pensé dans une logique de transversalité des arts, la Musique et le Théâtre. Les enfants inscrits en grande section de maternelle (GS) ou au cours préparatoire (CP) peuvent suivre les cours d'éveil à la musique et théâtre. L'éveil n'est pas obligatoire, mais a pour but de sensibiliser l'enfant à la musique et théâtre.

### Parcours d'éveil et d'initiation (identique au parcours musique)

**Eveil 1** (GS) : cours collectif de 45 min hebdomadaire.

**Eveil 2** (CP) : cours collectif de 45 min hebdomadaire et participation obligatoire à au moins cinq ateliers de découverte instrumentale dans l'année dans des familles d'instruments différentes. Un atelier correspond à trois séances individuelles ou en petit groupe de 20 à 30 minutes hebdomadaires pour la prise en main d'un instrument.

### Parcours découverte

Année passerelle

Ce parcours se décline en 3 phases.

Le Conservatoire d'Art dramatique ne peut répondre qu'à la 3<sup>ème</sup> phase, dite passerelle: découverte de l'art de l'acteur (13-14 ans).

La durée des séances est de 1h30 à 2 heures hebdomadaires.

### Parcours étude

Organisé en trois cycles, le parcours études dure de 3 à 6 ans. L'âge minimum pour le débiter est de 15 ans (classe de 3<sup>ème</sup>).

Les appellations indiquent le cycle et le nombre d'année dans le cycle (ex : 1<sup>er</sup> cycle 2<sup>ème</sup> année = 1C2A).

**1er cycle** appelé cycle de détermination

Durée du cycle : 1 à 2 ans

Volume horaire : 3 heures

Le cycle de détermination est un prolongement ou complément :

- Du parcours découverte
- D'une pratique en amateur
- D'ateliers en ou hors temps scolaire

- Des enseignements de spécialité proposés par l'Education nationale (baccalauréat voie générale, spécialité théâtre)

Au moyen de la direction d'acteur conduite par l'enseignant, l'enseignement portera :

- Une confrontation aux exigences du travail en groupe, à l'enjeu collectif du jeu dramatique ;
- - une compréhension des exigences du «corps »théâtral (voix, corps dans l'espace) et une première approche du « jeu avec », du regard, de l'écoute, de l'adresse à l'autre ;
- Une mise en jeu de la prise de parole individuelle (lecture) et collective (travail de chœur)
- L'approche du texte théâtral, l'appropriation par la mémoire.

### **Disciplines obligatoires**

- ***Participation chaque année aux auditions et projets de la classe***
- ***Ecole du spectateur : Durant toute la scolarité de l'élève, une attention toute particulière est portée sur la formation du spectateur, partie intégrante du cursus d'étude. Ainsi, les élèves sont amenés, dans le cadre des activités du conservatoire à se rendre à des spectacles. Leur participation est alors rendue obligatoire et peut remplacer le(s) cour(s) habituels.***
- ***Cours collectifs***
- ***Modules complémentaires (danse, chant...)***

**2ème cycle** appelé cycle d'enseignement des bases

Durée du cycle : 1 à 2 ans

Volume horaire : 4 à 5 heures

L'enseignement s'organise à partir de quatre enjeux principaux :

- Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale par un travail régulier sur la maîtrise du corps, son inscription dans l'espace et le temps et la maîtrise de la voix, parlée et chantée, la fonction poétique du langage, l'intonation, l'intention du souffle jusqu'à la parole
- Aborder le jeu théâtral par l'improvisation et la pratique du jeu
- Acquérir les bases d'une culture théâtrale
- Explorer diverses techniques ou disciplines complémentaires et aborder les autres arts

### **Disciplines obligatoires**

- ***Participation chaque année aux auditions et projets de la classe***
- ***Ecole du spectateur : Durant toute la scolarité de l'élève, une attention toute particulière est portée sur la formation du spectateur, partie intégrante du cursus d'étude. Ainsi, les élèves sont amenés, dans le cadre des activités du conservatoire à se rendre à des spectacles. Leur participation est alors rendue obligatoire et peut remplacer le(s) cour(s) habituels.***
- ***Cours collectifs***
- ***Modules complémentaires (danse, chant...)***

## **3ème cycle** appelé cycle d'approfondissement des acquis

Durée du cycle : 1 à 2 ans

Volume horaire : 4 à 5 heures

L'enseignement s'organise à partir de quatre enjeux principaux :

- Poursuivre l'entraînement corporel et vocal par une pratique régulière
- Privilégier le travail d'interprétation
- Approfondir la culture théâtrale
- Renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils par la pratique régulière :
  - o D'ateliers d'écriture textuelle et scénique
  - o Au moins une des techniques ou disciplines complémentaires suivantes : arts de la marionnette, mise en scène, théâtre gestuel, art du clown, conte...
  - o Au moins un des autres arts vivants suivants : danse, instrument de musique, art vocal, chanson, cinéma et autres arts liés à l'image
  - o L'expérimentation de la direction d'acteur
- Aborder le jeu théâtral par l'improvisation et la pratique du jeu
- Acquérir les bases d'une culture théâtrale
- Explorer diverses techniques ou disciplines complémentaires et aborder les autres arts

Le 3<sup>ème</sup> cycle inclut la pratique périodique d'ateliers, pour lesquels il est fait appel à des intervenants extérieurs en partenariat avec des lieux de création et de diffusion locaux et des artistes, les équipes artistiques de la région, débouchant ou non sur une présentation publique.

Au cours de ce cycle, les projets d'élèves, individuels ou en groupes, sont encouragés et accompagnés, dès lors qu'ils s'inscrivent dans le déroulement des études sans s'y substituer.

### **Disciplines obligatoires**

- o **Participation chaque année aux auditions et projets de la classe**
- o **Ecole du spectateur** : *Durant toute la scolarité de l'élève, une attention toute particulière est portée sur la formation du spectateur, partie intégrante du cursus d'étude. Ainsi, les élèves sont amenés, dans le cadre des activités du conservatoire à se rendre à des spectacles. Leur participation est alors rendue obligatoire et peut remplacer le(s) cour(s) habituels.*
- o **Cours collectifs**
- o **Modules complémentaires (danse, chant...)**

## **Évaluations**

L'évaluation participe du principe même de formation. Elle est aussi nécessaire pour les élèves et les professeurs que pour les parents et permet de vérifier que les objectifs sont atteints. Elle a quatre fonctions fondamentales. Elle :

- 1) Situe l'élève dans sa progression personnelle et au sein d'un groupe constitué, impliquant éventuellement son orientation vers un autre groupe ;
- 2) Définit et explicite les objectifs des cycles au regard des orientations nationales ;
- 3) Entretient le dialogue avec les parents et les élèves, les éclaire sur les raisons qui motivent les décisions d'orientation prises par l'établissement et les aide à mesurer la pertinence des objectifs qu'ils poursuivent.

### **► Les modes de l'évaluation**

Il appartient aux professeurs de conduire l'évaluation continue des élèves.

### **► L'évaluation continue**

L'équipe pédagogique privilégie l'évaluation continue qui peut être réalisée sous différentes formes ; elle peut être collective ou individuelle, orale ou écrite, passer par un conseil d'évaluations, des entretiens individuels ou collectifs.

*Au cours du mois de janvier de l'année scolaire, une semaine est consacrée à l'évaluation continue de l'élève. Elle se concrétise par une prise de rendez-vous des parents avec les professeurs dans la mesure du possible au moment des cours. Les élèves et leur famille sont informés de cette prise de rendez-vous par courriel.*

*Les élèves sont évalués par la Direction ou un représentant au cours des auditions régulières appelées Florilèges.*

*Pour les élèves en classe CHAT, les évaluations sont trimestrielles. Elles sont transmises au collège qui les prend en compte dans la moyenne de l'élève. Pour les élèves en CHAT pouvant être dans un parcours études, cette évaluation ne se substitue pas aux autres évaluations, elle vient en plus.*

*A l'intérieur de chaque cycle, les élèves sont aussi évalués à l'occasion des participations à projets, lors d'échanges pédagogiques de professeurs, de masterclass... constituant l'évaluation continue de l'élève.*

Le professeur d'art dramatique est identifié comme le référent de l'élève tout au long de sa scolarité. Il le conseille dans son éventuel changement de parcours et dans les solutions techniques ou théoriques que celui-ci devra résoudre

Pendant le parcours d'éveil et d'initiation et le parcours découverte :

l'évaluation est collective sans note. Ce mode d'évaluation favorise un partage régulier avec les familles.

Pendant le parcours études :

- Le passage d'un cycle à l'autre se fait sur la base de l'évaluation continue, comprenant d'éventuelles présentations de travaux ;

- L'accession à chacun des cycles peut également prendre la forme d'un examen/audition d'entrée ;
- C'est également dans le cadre de l'évaluation continue que peut être décidé le passage anticipé d'un élève dans un cycle supérieur ou du passage anticipé d'un élève particulièrement motivé de la phase passerelle au 2<sup>ème</sup> cycle du parcours études.

A la fin de chaque année, trois possibilités se présentent :

- L'élève accède à la phase ou au cycle suivant ;
- L'élève est autorisé à poursuivre une année supplémentaire dans la même phase ou le même cycle ;
- L'élève quitte le parcours découverte ou études. A sa demande, le conservatoire lui délivre une attestation de formation.

### ► **L'évaluation en fin du parcours études**

- Le parcours études se termine par l'obtention ou non du certificat d'études théâtrales.
- Il peut être délivré au terme d'un parcours complet (premier, deuxième et troisième cycles), validé par une évaluation continue. Une prestation présentée devant l'équipe pédagogique et au moins deux regards professionnels extérieurs au conservatoire peut constituer un des modules de cette évaluation. Il atteste d'un parcours initial complet d'études de théâtre.

### ► **Education réceptive/formation de spectateur :**

*Durant toute la scolarité de l'élève, une attention toute particulière est portée sur la formation du spectateur, partie intégrante du cursus d'étude. Ainsi, les élèves sont amenés, dans le cadre des activités du conservatoire à se rendre à des spectacles. Leur participation est alors rendue obligatoire et peut remplacer le(s) cour(s) habituels.*

## **Examens de Fin de cycle**

### ► **1er cycle (AET) et 2e cycle (BET) :**

Les examens/auditions ont une fonction singulière au cœur d'un cursus organisé en cycles. Envisagés en cohérence avec le mode d'évaluation continue élaboré par l'équipe pédagogique, ils ne compromettent pas l'accompagnement personnalisé de l'élève et constituent une des occasions pour celui-ci d'approcher concrètement le fait de jouer sous le regard de l'autre.

La dimension artistique de l'examen, entretenue par les professeurs et vécue comme telle par l'élève, en fait un rendez-vous symboliquement important de la vie de l'établissement.

Le jury est présidé par le directeur ou son représentant et une personnalité du théâtre ou un professeur qualifié extérieur à l'établissement. Le contrôle continu considéré comme une aide à l'évaluation globale de l'élève est pris en compte lors de la décision de passage dans le cycle suivant et prévaut sur l'avis du jury invité.

### ► **3e cycle (CET) :**

Ce certificat sanctionne la fin des études théâtrales initiales. Il est le résultat d'un parcours réussi au sein de l'établissement et invite à prolonger ou à débiter une pratique en amateur de qualité.

Le certificat est composé de 4 unités de valeurs (UV) :

- Une UV « technique » délivrée sur proposition du jury dont le contenu est :
- Présentation d'un travail individuel dirigée;
- Présentation d'un travail collectif dirigé
- une UV au choix délivrée sur proposition de l'équipe pédagogique sur la base du contrôle continu : réalisation d'un projet personnel dans le cadre d'une pratique du théâtre en amateur, ou réalisation d'un court dossier documentaire personnel attestant de la curiosité et de l'appétence de l'élève pour la théâtre, ou épreuve(s) portant sur un ou plusieurs contenu(s) d'enseignement choisi(s) par le candidat.

Les membres du jury prennent en compte le dossier de suivi des études de l'élève.

Le CET est délivré par le directeur après passage de toutes les épreuves.

Le jury est présidé par le directeur ou son représentant et une personnalité du théâtre ou un professeur qualifié extérieur à l'établissement. L'évaluation continue considérée comme une aide à l'évaluation globale de l'élève est pris en compte lors de la décision d'obtention du certificat d'études théâtrales.